

## Directeur des Autorisations– H/F

**Entité concernée :** Direction des Autorisations

**Position hiérarchique dans l'organisation :** Rattaché hiérarchiquement au directeur général –  
Membre du comité de direction

**Statut à l'embauche :** Cadre HQ selon la classification EPSF

**Statut de recrutement :** Ingénieur cadre secteur industrie ou Corps d'état

**Encadrement :** Oui (environ 30 collaborateurs)

### Mission générale

Au sein de l'Etablissement Public de Sécurité Ferroviaire (EPSF), la direction des autorisations délivre les autorisations techniques et organisationnelles nécessaires à l'activité ferroviaire. La direction est composée de trois divisions.

La division Entreprises et systèmes est chargée de l'instruction des dossiers de demandes d'autorisations soumis par les entreprises ferroviaires, les gestionnaires d'infrastructures, les organismes de formation, les entités en charge de l'entretien, etc.

La division Matériel roulant est chargée de l'instruction des dossiers de demandes d'autorisations des véhicules (autorisation par type, individuelles, d'essais). Elle dispose également d'une cellule dédiée à l'administration des registres d'immatriculations des véhicules et de licences européennes des conducteurs de train, ainsi qu'à la gestion du registre des types de véhicules autorisés, administré par l'Agence de l'Union européenne pour les chemins de fer.

La division Infrastructures et composants est chargée de l'instruction des dossiers de demandes d'autorisations pour des installations fixes (nouvelles lignes, lignes renouvelées ou réaménagées, signalisation).

Une équipe de collaborateurs est rattachée directement au directeur des Autorisations, notamment un(e) responsable juridique, un(e) coordonnateur(trice) spécialiste des systèmes mixtes, un(e) assistant(e) et un(e) chargé(e) de suivi des projets.

Le directeur des Autorisations est le garant de la bonne tenue des missions dévolues à sa direction. Il est membre du comité de direction de l'établissement et rattaché hiérarchiquement au directeur général.

Il dispose d'une délégation de signature pour l'ensemble des courriers entrant dans son périmètre. A ce titre, il engage la responsabilité de l'établissement quant aux autorisations délivrées.

## \* Les activités

- Piloter la direction des Autorisations : fixer le programme d'activité de la direction, définir les priorités, signer les courriers relevant de sa responsabilité, établir les budgets et les suivre, valider les états liquidatifs. Réaliser les arbitrages techniques et juridiques nécessaires
- Être l'un des bras droits du directeur général et lui apporter tout élément lui permettant de réaliser ses propres arbitrages. Rédiger des notes de position et de synthèse, dans un délai court, sur des sujets stratégiques ou d'actualité et susceptibles d'être demandés par le DG ou la tutelle
- Porter les sujets stratégiques pour l'établissement, tels que définis dans son contrat d'objectifs et de performance
- Représenter l'établissement lors de conférences nationales (tables rondes, interventions dans des colloques) et internationales (conférences sur la sécurité de l'EUAR, IRSC, etc.)
- Représenter l'établissement, notamment lors de contentieux ou d'audition post-accidents
- Participer autant que de besoin aux réunions et instances pilotées par la DGITM (comités techniques, réunions réglementaires, réunions de concertation avec le secteur, etc.)
- Être l'interlocuteur privilégié des dirigeants du secteur pour les questions relevant de son périmètre
- Réaliser une veille permanente et prospective sur les sujets d'innovation et de recherche/développement, notamment ceux susceptibles de se matérialiser par de futures demandes d'autorisations. Le cas échéant, établir des doctrines sur ces sujets prospectifs (exemples : cybersécurité, simulation numérique, usage de l'intelligence artificielle, etc.)

*\*Des activités complémentaires peuvent être confiées par le responsable selon les compétences du collaborateur et les besoins du service.*

## Les compétences

- Connaissances techniques attendues
  - Formation du type ingénieur ou docteur-ingénieur souhaitée, soit dans un domaine technique lié au ferroviaire, soit dans la sécurité / sûreté de fonctionnement
  - Expérience significative dans le domaine ferroviaire : connaissance du fonctionnement technique et organisationnel du système, connaissance des enjeux de sécurité
  - Aptitude démontrée pour appréhender les sujets techniques et une appétence pour les sujets réglementaires

➤ Pré requis généraux

- Aptitude à représenter l'établissement auprès d'acteurs de haut niveau
- Aptitude à conduire des projets complexes en associant des acteurs diversifiés et ayant des intérêts potentiellement divergents
- Sens du compromis et des enjeux politiques
- Expérience d'au moins 5 ans dans la gestion et l'encadrement d'équipes d'experts d'au moins 10 personnes au sein d'un département technique ou d'une business unit, et une capacité de direction et d'entraînement collectif, intégrant un goût pour la pédagogie interne et externe
- Une expérience ou un intérêt marqué pour évoluer et travailler dans un milieu international, notamment européen
- Excellentes capacités rédactionnelles
- Anglais : niveau C1 souhaité

### **Les conditions particulières d'exercice**

Déplacements réguliers à prévoir en France et à l'étranger

Une disponibilité significative est nécessaire à la bonne tenue du poste

**Rédigé par : Service des ressources humaines**

**Date : septembre 2020**